Perspectives chinoises

90 | juillet-août 2005
Varia

L'émergence de mouvements sociaux parmi les travailleurs migrants

Une difficile conquête d'autonomie

Chloé Froissart

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/903
ISSN : 1996-4609

Éditeur
Centre d'étude français sur la Chine contemporaine

Édition imprimée
Date de publication : 1 août 2005
ISSN : 1021-9013

Référence électronique
Chloé Froissart, « L'émergence de mouvements sociaux parmi les travailleurs migrants », *Perspectives chinoises* [En ligne], 90 | juillet-août 2005, mis en ligne le 01 août 2008, consulté le 20 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/903

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

© Tous droits réservés

L'émergence de mouvements sociaux parmi les travailleurs migrants

Une difficile conquête d'autonomie

Chloé Froissart

1 Les réformes ont entraîné le retrait du Parti des sphères sociale et économique ; elles ont brisé ce qui a pu être perçu comme la communauté d'intérêts entre l'Etat-Parti, les travailleurs et la bureaucratie économique. Comme le souligne Dorothy Solinger : les trois parties, « autrefois supposées alliées, sont devenues mutuellement antagonistes »[1]. Les réformes ont permis l'émergence d'un nouvel espace où les acteurs sociaux, économiques et politiques confrontent leurs intérêts dans le cadre de négociations et d'alliances. Pour Charles Tilly, « les mouvements sociaux contribuent à la création d'un espace public – un dispositif social, séparé à la fois des institutions gouvernementales et des organisations dévolues à la production et à la reproduction, au sein duquel prend place un débat qui a des conséquences sur la gestion des affaires publiques et contribue parfois au transfert du pouvoir de l'Etat »[2]. Les paysans ont été les premiers à devenir mobiles ; n'appartenant plus à la société rurale et privés du statut de résident dans les zones urbaines où ils travaillent, ils échappent plus facilement au contrôle du Parti, mais se voient déniés de véritables droits de citoyens. Vers 2002-2003, la situation commence à évoluer : le gouvernement central, conscient de la nécessité de reconnaître la contribution économique des travailleurs migrants et soucieux de la montée de l'instabilité sociale, lance alors une campagne pour la protection de leurs « droits légaux ». L'Etat central tente ainsi de regagner la confiance des travailleurs migrants afin de renforcer sa légitimité. Mais certains migrants essaient désormais de conquérir leur autonomie. Ils sont parfois soutenus par des organisations désireuses de parer aux failles du système et à l'absence de soutien du Parti à cette population.

2 Cette configuration s'apparente à un mouvement social, entendu comme « un réseau d'interactions informelles entre une pluralité d'individus, groupes et/ou d'organisations »[3]. Comme le rappelle Charles Tilly, « Les mouvements sociaux n'ont pas d'histoire naturelle »[4] caractérisée par un début, un apogée et une fin. Ils se définissent

plutôt comme des îlots d'actions politiques (*clusters of political performances*) ayant une spécificité historique. L'objectif de cet article est d'abord de saisir pourquoi des mouvements sociaux rassemblant des travailleurs migrants sont apparus récemment et comment le moment historique dans lequel ils émergent contribue à leur spécificité. Je m'attacherai ensuite à explorer différents îlots d'actions politiques qui composent les mouvements sociaux des travailleurs migrants afin d'en évaluer l'impact sur les relations entre l'Etat et la société. Les migrants remettent-ils en cause les valeurs sociales et politiques établies ? Dans quelle mesure leur recours à de nouvelles formes d'action et de représentation atteste-t-il de leur émergence comme un groupe autonome, conscient de lui-même ?

3 Le changement de discours de l'Etat central envers les travailleurs migrants a permis la formulation de griefs en termes politiques et l'émergence de mouvements sociaux au sein de cette population.

4 Les années 2002-2003 marquent un tournant dans l'attitude du gouvernement envers les travailleurs migrants. Jusqu'alors, le gouvernement central avait surtout fermé les yeux sur la manière dont les autorités urbaines tiraient avantage du système de résidence pour ne pas garantir les droits des travailleurs migrants et multipliaient les barrières économiques et administratives pour empêcher des « flots aveugles de migrants » (*mingong mangmu liudong*) de se déverser dans les zones urbaines. En 2003 cependant, le gouvernement central publie un certain nombre de politiques importantes appelant à protéger les « droits légaux » des travailleurs migrants. Trois raisons principales expliquent ce revirement. C'est d'abord l'arrivée d'une nouvelle équipe au sommet du pouvoir et la définition de nouvelles priorités pour le développement national. Depuis le XVIe Congrès du Parti communiste chinois (PCC) en novembre 2002, l'équipe dirigeante met l'accent sur de nouvelles politiques sociales en faveur des laissés-pour-compte de la croissance et sur le nécessaire rééquilibrage socio-économique entre les zones rurales et urbaines. Dans la mesure où l'argent envoyé dans les villages représente un soutien vital à l'économie rurale, la nécessité de garantir les salaires des travailleurs migrants a été reconnue. La deuxième raison qui préside au changement d'attitude du gouvernement central est son souci de préserver l'ordre social en s'attaquant à la délinquance et la criminalité qui n'ont cessé de croître chez les travailleurs migrants au cours des années 1990. Enfin, comme le montrent des enquêtes nationales, les travailleurs migrants représentent 60 % des actifs des secteurs secondaire et tertiaire[5] ; ils sont de ce fait reconnus comme représentant « la part la plus importante de la classe ouvrière » (*gongren de zhulijun*) ; des droits devaient donc leur être garantis en accord avec leur contribution croissante à l'économie nationale.

5 En janvier 2003, le Conseil des affaires de l'Etat a publié un Avis pour mener à bien la gestion de l'emploi en ville des paysans et leur accès aux services publics. Ce texte, ainsi que le Premier document politique publié en janvier 2004[6], appellent à l'éradication de toutes formes de pratiques et de règlements discriminants contre les travailleurs migrants. Ils requièrent l'égalité d'accès à l'emploi, à l'éducation et aux services publics. Le gouvernement central insiste donc sur la portée universelle de la législation nationale qui doit s'appliquer à tous, sans discrimination, c'est-à-dire prévaloir sur le système administratif – y compris le système du *hukou* – hérité de l'époque maoïste, ainsi que sur les règlements locaux. Le gouvernement central appelle également à faciliter l'accès des travailleurs migrants aux institutions de l'Etat, aux tribunaux et aux organisations du Parti afin de favoriser la résolution légale des conflits. En août 2003, une circulaire

urgente est publiée par la Fédération nationale des syndicats chinois (FNSC) pour encourager l'adhésion des travailleurs migrants aux syndicats, un droit qui, en pratique, leur avait souvent été dénié jusqu'alors[7]. En plus d'affirmer la responsabilité des autorités locales envers les migrants, le gouvernement central lance en octobre 2003 une campagne pour développer des programmes de formation professionnelle et juridique. Pour les autorités centrales, si les migrants ont recours à des actions violentes, c'est en raison de leur « arriération » et de leur manque d'éducation, en particulier leur absence de culture juridique moderne.

6 Chengdu offre un exemple de la manière dont ces directives centrales ont été appliquées à l'échelon local. Dans la capitale de la province du Sichuan, ces directives sont strictement suivies et le gouvernement provincial publie plusieurs règlements y faisant écho. La Cour suprême du Sichuan émet par exemple une circulaire appelant les tribunaux de tous les échelons à réduire les délais des enquêtes, des jugements et de la mise en application des décisions judiciaires pour toutes les affaires impliquant des travailleurs migrants. Elle préconise aussi la réduction ou l'exemption des frais judiciaires [8]. Le Bureau provincial du travail et de la sécurité sociale, le Bureau de la construction et la branche provinciale de la FNSC publient conjointement un document obligeant les entreprises de construction à effectuer un dépôt bancaire afin de garantir le salaire des travailleurs migrants[9].

7 Le gouvernement municipal lance également une campagne politique, abondamment relayée par les médias, pour promouvoir la conscience des droits et la connaissance des procédures légales chez les migrants et les encourager à « faire confiance au gouvernement, faire confiance à la loi »[10]. Au cours de cette campagne, les institutions gouvernementales sont présentées comme prenant partie pour les migrants, résolvant les conflits gratuitement, avec efficacité et équité, menant des enquêtes auprès des employeurs pour vérifier qu'ils ont signé des contrats de travail, payé les salaires et les cotisations sociales[11]. La branche sichuanaise de la FNSC distribue des tracts informant les migrants de leurs droits, du rôle des syndicats et des différents types de procédures (conciliation, arbitrage administratif et jugement) pour résoudre les conflits du travail. Le programme de formation juridique des travailleurs migrants lancé par le gouvernement central prend la forme de stages organisés par des agences gouvernementales à tous les échelons administratifs, par des organisations de masse, des organisations sociales et des *Government Operated Non Governmental Organization* (GONGO)[12]. En 2003, le gouvernement provincial du Sichuan aurait formé 2,1 millions de migrants et annonce que ces programmes toucheraient 10 millions de personnes d'ici 2005. Les financements publics mobilisés se sont élevés à 4 millions de yuan en 2003 et 71 millions en 2004[13].

8 L'empressement des autorités locales à suivre les directives du gouvernement central tient à plusieurs facteurs. Plus de 90 % des travailleurs migrants à Chengdu sont originaires du Sichuan ; la responsabilité administrative du gouvernement municipal est donc plus directement engagée que ne l'est celle des grandes villes côtières qui accueillent des migrants venus de tout le pays. A tout le moins, le gouvernement provincial peut faire pression sur la municipalité pour l'obliger à mieux protéger les droits des travailleurs migrants[14]. Pour cette raison, les migrants jouissent généralement de meilleures conditions de vie et de travail à Chengdu que dans les grandes villes côtières. Par ailleurs, Li Chuncheng, le premier secrétaire du Parti de Chengdu, a fait de « l'unification des zones urbaines et rurales » le nouveau mot d'ordre de la municipalité

et s'est engagé à aligner les droits des paysans et des migrants sur ceux des résidents urbains[15].

9 Grâce à ce changement de politique, les travailleurs migrants sont désormais plus conscients de leurs droits et plus enclins à recourir au système juridique pour résoudre les conflits. Les migrants formés au sein d'Organisations non gouvernementales (ONG) se montrent très satisfaits du savoir qu'ils ont acquis. L., une jeune migrante volontaire dans une ONG de Shenzhen, explique : « Ce n'est qu'en assistant aux cours que j'ai appris que les heures supplémentaires doivent être rémunérées et que lorsqu'on est embauché par une entreprise, on n'est pas censé payer un dépôt de garantie à l'employeur, mais signer un contrat de travail avec lui. ». Les séances de formation ont également permis aux migrants d'élargir leurs revendications et de réclamer un traitement égal à celui des travailleurs urbains ou plus qualifiés. Auparavant, les plaintes concernaient essentiellement le paiement des salaires, mais aujourd'hui les revendications concernent également la couverture sociale, les congés ou la formation professionnelle[16]. Tous les centres d'aide juridique où nous avons mené des enquêtes[17] rapportent une augmentation importante du nombre de migrants cherchant des conseils pour poursuivre leurs employeurs.

10 Pourtant, et en dépit de la campagne politique menée à l'échelle nationale, la protection des droits des travailleurs migrants ne s'est pas réellement améliorée. D'après les témoignages recueillis, les conditions de travail dans les usines n'ont pas changé : salaires et heures supplémentaires impayés, accroissement du temps de travail, absence de normes de sécurité, fréquence des accidents de travail, absence de sécurité sociale ou de soutien des employeurs en cas de d'accident ou de maladie professionnelle sont toujours le lot des ouvriers migrants[18]. De nombreux ouvriers continuent de se plaindre d'être renvoyés d'un bureau de plainte à un autre et de la difficulté à faire accepter leurs requêtes en raison de la collusion des autorités et des employeurs. Ils déplorent également les délais auxquels sont soumis les procès et l'application des décisions judiciaires, de même que des frais de procédure arbitrairement élevés. Certains n'osent toujours pas poursuivre leurs employeurs de peur de perdre leur emploi ou de subir d'autres formes de représailles[19]. Certains migrants sont toujours maltraités[20] ou même assassinés[21] pour avoir réclamé le paiement de leur salaire. En août 2004, un an et demi après le lancement de la première campagne pour le remboursement des impayés, Zeng Peiyan, vice-président de la République populaire, a révélé que 360 milliards de yuan étaient toujours dus aux travailleurs migrants[22]. Les médias chinois et étrangers continuent de rapporter le suicide de migrants qui se jettent des tours qu'ils sont en train de construire[23], se font sauter avec des bombes[24] ou s'immolent par le feu[25]. Récemment, les mouvements protestataires ont aussi augmenté, de même que leur ampleur, leur violence et leur durée.

11 A court terme, le nouveau discours de l'équipe dirigeante chinoise a eu un impact positif. Il fait apparaître l'Etat central et le Parti comme solidaires des migrants, partageant les mêmes intérêts et combattant les pratiques illégales des entrepreneurs et des cadres locaux corrompus. Ce qui est attaqué, ce sont des individus et non le système. De fait, la stratégie populiste des nouveaux dirigeants chinois, les campagnes politiques de 2003 et de 2004 pour le paiement des arriérés de salaire et les annonces tonitruantes de milliards de yuans remboursés ont eu un effet symbolique relativement fort sur les migrants. Ceux-ci sont reconnaissants à l'Etat d'admettre la légitimité de leurs revendications. En décembre 2003, la municipalité de Pékin a par exemple organisé un procès exemplaire

contre une entreprise de construction qui devait 5 millions de yuan à une équipe de 500 travailleurs, mais le verdict n'a pu être appliqué dans la mesure où l'entreprise n'était pas solvable[26]. Comme le déclarait un membre de l'équipe interrogé par la chaîne de télévision centrale : « C'est un grand honneur que le gouvernement nous fait en s'intéressant à notre cas, peu importe si nous retrouvons notre argent, l'important est que les autorités soient avec nous »[27].

12 Mais lorsque les travailleurs migrants comprennent que les pratiques des autorités ne correspondent pas à leur discours et que les campagnes politiques changent peu de choses à leur vie quotidienne, ils en viennent à remettre en cause la légitimité de l'Etat, comme le montrent les propos suivants[28]:

13 « Les journaux ne cessent de rapporter que les migrants doivent obtenir un salaire minimum, le gouvernement dit également que le contrôle doit être renforcé pour traquer les pratiques illégales comme le non paiement des salaires et les heures supplémentaires, mais c'est très difficile à mettre en œuvre. Une fois sorti, un journal est déjà daté et le gouvernement ne tient pas sa parole, pour quelle raison ? [29] » ; « le problème aujourd'hui n'est pas tant qu'il n'y a pas de loi mais qu'on ne peut s'appuyer sur elle, qu'elle n'est pas strictement appliquée et que les infractions sont sans limites[30]. »

14 L'ouverture des institutions de l'Etat, des tribunaux et des organisations du Parti aux travailleurs migrants leur a permis d'appréhender sous un jour nouveau leur différend avec un Etat qui, pour la première fois, prétend être à leur service. Désormais certains migrants n'expliquent plus les conflits qui les opposent aux autorités par leur statut spécifique d'hôtes indésirables en ville, mais par les défaillances du système politique, au même titre que les autres groupes sociaux. Les migrants font l'expérience d'une situation paradoxale où leurs droits, reconnus par la loi et confirmés par les déclarations des autorités centrales, ne sont pas garantis. Le discours des autorités centrales les incite à exprimer leurs revendications et ouvre un nouvel espace pour le faire. Comme dans les pays occidentaux, les mouvements sociaux en Chine se définissent en termes de contestation des normes et des valeurs établies[31]. La différence est qu'en Chine la loi est mobilisée pour remettre en question des pratiques qui, bien qu'illégales, sont cautionnées par le système institutionnel chinois.

15 Comme le rappelle James Scott, au sein d'une société, les arguments sur lesquels se fondent les prétentions à la légitimité fournissent « le matériau de base pour les contradictions et les conflits »[32] ; « la seule tentative de légitimer un ordre social en l'idéalisant (...) fournit aux sujets les moyens, les outils symboliques, les idées mêmes de la critique (...). Dans la plupart des cas, il n'est donc absolument pas nécessaire aux classes subordonnées de sortir du cadre des idéaux gouvernementaux pour formuler une critique du pouvoir »[33]. Cela est particulièrement vrai en Chine où des régimes répressifs ont toujours découragé les gens d'affronter directement le système politique. Pendant la Révolution culturelle en particulier, certaines factions de gardes rouges se sont opposées au régime tout en souscrivant en apparence aux idéaux révolutionnaires officiels. Elles furent dénoncées comme « brandissant le drapeau rouge contre le drapeau rouge »[34]. La même tactique est utilisée aujourd'hui par les migrants qui retournent le discours officiel contre l'Etat qui l'a produit. Les tactiques populistes de la nouvelle équipe dirigeante visent à regagner la confiance des travailleurs migrants dans la capacité du gouvernement à préserver l'ordre social et à gouverner avec bienveillance. Ce sont là, comme le rappelle Vivienne Shue[35], deux des principales bases sur lesquelles le PCC tente de fonder sa légitimité. L'argumentaire des migrants se réfère aux valeurs prônées par

l'Etat que les migrants questionnent ou réaffirment pour engager les autorités à s'y soumettre. Lorsqu'ils rencontrent des difficultés pour poursuivre leurs employeurs, les migrants se réfèrent à la loi qu'ils estiment avoir été enfreinte en disant : « Pourquoi ne s'applique-t-elle pas à nous ? Ne sommes-nous pas des citoyens de la République populaire de Chine ? ». Ils disent également : « Nous apportons une contribution importante au développement national, nos droits devraient être protégés en conséquence », ou « je respecte la société dans laquelle je vis et travaille, j'attends d'elle qu'elle me respecte en retour ».

16 Une grève conduite avec succès dans une usine de Shenzhen en octobre 2004 offre un exemple de la manière dont les travailleurs migrants tentent de mettre l'Etat à l'épreuve. Il montre comment les migrants se réfèrent à la loi pour tenter à la fois de rallier les cadres locaux contre la direction des usines, et faire pression sur les autorités pour qu'elles appliquent la loi qu'elles ont promulguée. Un mois après la fin de la grève, nous sommes rendues à l'usine Hai Yan Electronic, une société conjointe sino-hongkongaise fabriquant des composants électroniques, afin de recueillir le témoignage des ouvriers. Dans cette usine, les ouvriers étaient payés 240 yuan par mois pour douze heures de travail par jour, et jusqu'à quinze lors de l'afflux de commandes, sept jours sur sept. Le salaire fixe étant très bas, ils faisaient régulièrement des heures supplémentaires, bien que le salaire horaire ne fût que de deux yuan. Les ouvriers devaient également payer pour leur logement et leur nourriture. L'usine n'avait pas de branche syndicale, et aucune des plaintes déposées par les ouvriers auprès de la direction et des bureaux gouvernementaux ne furent acceptées. Les ouvriers se résignaient à cette impasse jusqu'au jour où ils apprirent que la municipalité de Shenzhen avait fixé le salaire mensuel minimum à 610 yuan. La nouvelle se répandit rapidement. Les ouvriers décidèrent d'organiser une action collective et imprimèrent des tracts qui furent distribués et affichés dans les dortoirs. 3 000 ouvriers se mirent en grève le 6 octobre. Le matin du deuxième jour, ils descendirent dans la rue et bloquèrent pendant quatre heures l'autoroute reliant Shenzhen à Hong Kong afin de faire pression sur le gouvernement. Ils y parvinrent. Bien que les manifestants furent refoulés dans leur usine par des policiers armés, des fonctionnaires des Bureaux du travail et de la sécurité sociale de la municipalité et de l'arrondissement entamèrent des négociations avec des représentants des ouvriers et les directions chinoise et hongkongaise. Ces dernières furent contraintes de mettre en place le salaire minimum légal. Les ouvriers obtinrent une augmentation de salaire de 170 %. L'heure supplémentaire est désormais payée 5,4 yuan du lundi au vendredi et 7,2 yuan pendant les week-ends et congés légaux. Les heures supplémentaires sont limitées à 40 heures par mois. Enfin, la direction doit cotiser au système de sécurité sociale pour ses ouvriers.

17 Le succès de cette grève tient beaucoup à la couverture médiatique importante dont elle a bénéficié. Ce fut la presse cantonaise, et en particulier le Nanfang dushibao réputé pour son franc-parler, qui la première rendit compte de la manifestation et força ainsi les journaux de Shenzhen à la mentionner. Ces derniers étant sous le contrôle direct des autorités locales, ils se montrèrent plutôt cinglants à l'égard de la grève, dénoncée comme une action illégale portant atteinte à l'ordre social[36]. Mais le Nanfang dushibao se montra solidaire des travailleurs et pointa la responsabilité des autorités locales dans le conflit : dans la mesure où les plaintes déposées par les ouvriers dans le passé avaient toujours été rejetées, ils n'avaient d'autre solution que de descendre dans la rue[37]. A l'heure actuelle, les médias chinois couvrent de plus en plus les grèves et – que les

compte-rendus soient ou non favorables aux ouvriers – ils constituent une pression qui pousse les autorités à résoudre les conflits[38]. Les articles de journaux donnèrent lieu à de nombreux commentaires sur Internet, dont la plupart accusaient les autorités locales d'avoir manqué à leur devoir et prenaient partie pour l'action collective des ouvriers[39]. Des ONG locales ont également soutenu les migrants. L'une d'entre elles, l'Institut d'observation contemporaine de Shenzhen, expliqua aux autorités locales que si les ouvriers étaient descendus dans la rue, ce n'était pas dans le but de porter atteinte à l'ordre social mais d'exprimer des revendications légitimes[40]. Ces pressions engagèrent la police à libérer les deux leaders de la manifestation détenus depuis deux semaines et les autorités à imposer un châtiment exemplaire à la direction de l'usine, contrainte de payer une amende record de près de 2 millions de yuan[41].

18 Le contexte économique a également joué en faveur des grévistes. Depuis le printemps 2004, le delta de la Rivière des Perles connaît une pénurie de main-d'œuvre que les autorités locales ont dû récemment reconnaître publiquement. Dans la mesure où les médias lient fréquemment ce manque de main-d'œuvre aux mauvaises conditions de vie et de travail dans les usines, les autorités locales ont été contraintes de prendre des mesures pour mieux protéger les droits des migrants. Les autorités subissent également les pressions des entreprises étrangères qui, soucieuses de leur image publique, tentent de faire respecter des codes de conduite dans les usines chinoises fabriquant leurs produits[42]. L'entreprise Computime basée à Hong Kong était par exemple favorable à l'augmentation des salaires et l'avait dans le passé suggéré à son partenaire chinois qui s'y refusait. Au lendemain de la grève, la partie hongkongaise fut autorisée à s'impliquer davantage dans la gestion sociale de l'usine[43]. Les autorités de Shenzhen ont ainsi été contraintes de modifier leur stratégie pour attirer les entreprises et les investissements étrangers : alors qu'elles mettaient autrefois en avant une main-d'œuvre abondante et bon marché, elles doivent aujourd'hui mettre l'accent sur la stabilité sociale et l'efficacité économique.

19 La grève de l'usine Hai Yan Electronic fut couronnée de succès grâce aux alliances établies entre différents acteurs sociaux soutenant les mêmes valeurs. Dans ce cas précis, les autorités locales et les acteurs sociaux avaient dans une certaine mesure les mêmes intérêts : le développement économique et la préservation de l'ordre social. Cette grève correspond bien à la définition donnée par Charles Tilly des mouvements sociaux, évoquant la formation d'un espace public au sein duquel prend place un débat qui a des conséquences sur la gestion des affaires publiques. Cependant, dans le contexte chinois, cet espace n'existe que sous certaines conditions et n'est pas institutionnalisé. Cette grève constitue donc un exemple de l'émergence de nouveaux îlots d'actions politiques autrefois inacceptables. Le mouvement social devient un moyen possible de revendication [44].

20 Si ce cas montre comment les migrants tentent à la fois de rallier les autorités et de les pousser à assumer leurs responsabilités, d'autres exemples suggèrent que les travailleurs migrants sont de plus en plus méfiants à l'égard du pouvoir et qu'ils cherchent désormais des soutiens en dehors du cadre du Parti.

21 Au Sichuan, la méfiance grandissante envers l'Etat-Parti est clairement illustrée par l'incapacité des syndicats officiels à attirer les travailleurs migrants. La FNSC a lancé en 2003 une campagne à l'échelle nationale pour engager les travailleurs migrants à adhérer aux syndicats. En 2004, la branche sichuanaise de la FNSC est incitée à agir rapidement à la suite d'une série d'accidents tragiques impliquant des migrants. La FNSC a accru ses

efforts pour les attirer dans des syndicats spécialement créés à leur intention. Les objectifs sont les suivants : fournir aux travailleurs migrants une formation professionnelle et juridique ; canaliser et contrôler les migrations ; protéger les droits des migrants à l'extérieur en créant un réseau reliant d'une part les migrants sichuanais dispersés et le syndicat de leur village d'origine et d'autre part le syndicat de leur village d'origine et les syndicats urbains ; lutter contre le protectionnisme local des syndicats urbains qui refusent les plaintes des migrants pour protéger les intérêts économiques locaux ; enfin, il s'agit de renforcer l'attachement des migrants envers le Parti en les persuadant qu'ils ne peuvent défendre leurs droits de manière autonome[45].

22 Deux organisations syndicales pour les migrants ont été créées en 2004, l'une en juillet dans le bourg de Danjing, situé dans la municipalité de Pengzhou à 40 kilomètres au nord de Chengdu, et l'autre en octobre sur le marché du travail des migrants à Chengdu. Tous deux sont des échecs patents. Les deux tiers des habitants du bourg de Danjing sont des paysans et, selon les statistiques officielles, 1 300 d'entre eux migrent chaque année pour chercher un emploi. Le syndicat a été fondé juste après qu'un conflit du travail impliquant des migrants originaires de Danjing dans le nord du Xinjiang a coûté la vie à l'un d'entre eux. Les cadres syndicaux ont demandé aux secrétaires du Parti et aux chefs de village de mobiliser les paysans pour qu'ils assistent à une réunion de présentation du syndicat. En dépit de la mobilisation politique, seule une centaine de personnes y ont assisté et 21 ont adhéré au syndicat. En novembre 2004, le syndicat ne comptait que 82 membres bien que l'adhésion soit gratuite. Selon une responsable du Département des ouvrières du Syndicat général de la province du Sichuan, lorsque les cadres se sont rendus dans les villages pour présenter le syndicat aux migrants et recruter des adhérents, les paysans pensaient qu'ils venaient les kidnapper pour les vendre au Xinjiang ! Selon cette responsable : « Les migrants se sont tellement fait avoir qu'ils n'ont plus confiance en aucune organisation [officielle] qui veut les aider »[46].

23 Les migrants ont toujours de bonnes raisons de ne pas faire confiance aux organisations officielles. A Danjing, nous avons rencontré un ouvrier qui venait trouver le syndicat pour qu'il intervienne auprès de son employeur dans un conflit suite à un accident. Il travaillait dans une mine qui s'est effondrée sur lui et son invalidité avait été classée au neuvième degré[47]. Son employeur avait pris en charge une partie des frais médicaux, mais il avait dû payer l'infirmière, les frais de séjour et de nourriture à l'hôpital dont il demandait le remboursement, ainsi que le paiement d'une indemnité pour son invalidité. D'après la réglementation relative aux accidents du travail[48], il aurait dû percevoir une indemnité de 20 000 yuan, sans compter le remboursement des frais. Mais pendant la conciliation – en présence de l'ouvrier – de son employeur et du représentant syndical, ce dernier offrit 8 000 yuan au migrant en lui disant que s'il portait plainte auprès d'un organe administratif ou d'un tribunal, il s'arrangerait pour que sa plainte ne soit pas reçue. Cet exemple montre la collusion qui existe d'une part entre les syndicats et les entrepreneurs (ces derniers étant connus pour acheter les premiers) et d'autre part entre les syndicats et les organes judiciaires, et explique pourquoi les ouvriers, qu'ils soient d'origine rurale ou urbaine, ne leur font pas confiance.

24 Sur le marché du travail où se rendent les migrants à Chengdu, la situation était encore plus désespérée : un mois seulement après sa fondation, l'organisation syndicale avait déjà fermé[49]. Les migrants se montraient cinglants envers les syndicats : « Il ne sert à rien de chercher l'aide des syndicats. Ils prennent ton argent et s'en vont » ; « les syndicats servent le capital, pas le peuple », « les syndicats sont remplis d'arnaqueurs et ils ne

résolvent jamais les conflits ». L'hostilité des migrants envers les syndicats peut s'expliquer par la spécificité de ce marché du travail, qui relève de la juridiction du gouvernement de l'arrondissement, mais fonctionne en réalité selon une logique purement privée et mercantile ; une situation dont tire avantage l'administration du marché. D'importantes sommes d'argent sont extorquées aux migrants par des agences qui ne leur proposent pas d'emplois fiables. C'est pourquoi les travailleurs migrants associent les syndicats avec les cadres de l'administration et les agences privées.

25 Les travailleurs migrants se rappellent également leur expérience dans les villes où ils sont souvent victimes des extorsions arbitraires des cadres. Certains ne croyaient pas en la longévité de la nouvelle politique gouvernementale ayant mis fin aux descentes de police et aux détentions arbitraires, et à la baisse du prix des divers permis que les migrants doivent acheter pour vivre et travailler en ville. A propos de la campagne pour le remboursement des impayés, certains confiaient : « Ce n'est pas assez de faire de nouvelles politiques, il faut encore qu'elles soient appliquées ». Au cours de nos entretiens, les migrants remettaient clairement en question le système politique chinois et la légitimité du Parti en lui déniant la capacité de protéger leurs droits, à gouverner avec bienveillance et à préserver l'ordre social. Cette situation conduit certains migrants à rechercher le soutien d'ONG fondées et gérées par des urbains, ou même à créer leurs propres organisations.

26 En Chine, ces dernières années, des organisations sociales se sont développées pour offrir des services que l'Etat ne veut pas ou ne peut pas fournir. Les organisations qui s'occupent des travailleurs migrants offrent un espace de sociabilité à des travailleurs isolés, une formation professionnelle, des cours de culture générale, d'hygiène, ainsi que des conseils sur la vie en ville. Elles leur fournissent également une aide juridique comme des conciliations gratuites. Elles facilitent l'accès des migrants aux organes administratifs d'arbitrage et aux tribunaux en leur donnant des conseils de procédure, en les aidant à élaborer leurs dossiers, en leur fournissant gratuitement ou à des tarifs réduits le service d'avocats. Ces organisations opèrent comme les substituts des syndicats officiels qui n'ont pas la confiance des migrants. De plus en plus de migrants recherchent leur soutien, ou y travaillent comme volontaires pendant leur temps de loisirs. De nombreux travailleurs admettent qu'ils n'auraient jamais poursuivi leurs employeurs ou obtenu gain de cause sans l'aide de ces organisations. Ces groupes contraignent donc dans une certaine mesure les institutions publiques à prendre en compte les plaintes des migrants et influencent également les politiques publiques en soumettant des rapports à l'Etat ou en organisant des conférences consultatives.

27 L'Etat a dû reconnaître l'influence croissante de ces organisations en publiant et révisant régulièrement les règlements les concernant. Cependant, dans la mesure où ces règlements[50] stipulent que, pour s'enregistrer auprès du ministère des Affaires civiles comme ONG, ces organisations doivent être parrainées par un organe de l'Etat, très peu d'organisations ont un statut officiel ; et celles qui en ont ne peuvent être considérées comme non gouvernementales. Trois types d'organisations peuvent être distingués au regard de leur degré d'autonomie, de leurs activités et de leur orientation politique.

28 Les *Government Operated Non Governmental Organisations* (GONGO), créées par des organes de l'Etat qui les supervisent, jouissent d'un statut légal et reçoivent des fonds publics. Elles peuvent ainsi être considérées comme une extension de l'Etat. Elles se distinguent en effet peu des agences publiques qui gèrent les migrations et les recrutements, et forment les migrants. Les GONGO s'attachent avant tout à améliorer la protection des

droits des travailleurs migrants dans le cadre fixé par l'Etat. Nous avons mené des enquêtes auprès de deux d'entre elles. L'une, située à Chengdu, est le Centre de secours sichuanais de la Chine de l'Ouest pour les travailleurs migrants (*Sichuan Huaxi nongmingong qiuzhu zhongxin*) et a été fondée en 2003 par l'un des responsables de l'agence du gouvernement provincial pour la mise en valeur de la force de travail, qui relève du ministère de l'Agriculture. Ce centre opère clairement comme un syndicat : il intervient directement auprès des employeurs et des autorités locales pour résoudre les conflits impliquant des migrants sichuanais. Il compense également l'absence de couverture sociale des migrants en leur allouant des sommes forfaitaires en cas d'urgence, ou en compensation d'un handicap résultant d'un accident du travail. La seconde, située à Pékin, est le Migrant Women's Club (*Dagongmei zhi jia*). Elle a été fondée en 1996 par l'éditrice en chef de la maison d'édition de la Fédération nationale des femmes et a le soutien d'une célèbre députée de l'Assemblée populaire de la municipalité de Pékin qui siège dans son comité de gestion. Cependant cette organisation s'autonomise dans ses sources de financement et a été la première à organiser des réunions auxquelles participent des universitaires, des travailleurs sociaux, des représentants des travailleurs migrants, des hauts fonctionnaires et des cadres des organisations de masse, qui débattent des possibilités d'améliorer les politiques publiques en faveur des migrants.

29 Il s'agit deuxièmement d'ONG fondées par des urbains et qui ne relèvent pas d'un organe d'Etat, bien qu'elles aient de nombreuses connexions avec le pouvoir. Beijing Facilitator (*Beijing xiezuozhe*) est l'une d'entre elles. Elle est enregistrée comme entreprise auprès du Bureau municipal de l'industrie et du commerce et est entièrement financée par des organisations étrangères. Elle a été fondée en 2003 par deux transfuges du Migrant Women's Club qui voulaient promouvoir une organisation plus démocratique, reposant plus largement sur la participation active et directe des migrants. Beijing Facilitator a pour objectif de promouvoir une conscience de classe en organisant des activités en petits groupes dirigés par des volontaires migrants, où les participants sont invités à partager leur expérience et à analyser les difficultés auxquelles ils font face en ville afin de promouvoir la solidarité au sein de ce groupe social. Cette organisation se revendique plus proche du peuple, et plus légitime dans la mesure où ses fondateurs ne possèdent pas le hukou de Pékin et qu'une partie de leur famille est d'origine paysanne. Elle affirme également s'impliquer davantage que la précédente organisation dans la promotion de la société civile, en tentant d'influencer les politiques publiques. Cependant, en raison des contraintes politiques – en particulier la nécessité de sécuriser un statut incertain – et de sa culture politique, cette organisation apparaît aussi dans une certaine mesure comme un relais du Parti, à la fois dans ses fonctions idéologiques et d'encadrement des travailleurs migrants[51].

30 Un troisième type d'organisation sont les ONG gérées par des travailleurs migrants qui estiment que les migrants ne doivent compter que sur eux-mêmes pour défendre leurs droits. Elles sont enregistrées comme entreprises auprès des Bureaux de l'industrie et du commerce et sont exclusivement financées par des ONG étrangères. L'organisation la plus radicale que nous ayons rencontrée est située à Shenzhen. Son responsable se montre sceptique à l'égard des organisations précédentes qui « ne promeuvent pas l'émergence des migrants comme un groupe autonome » [52]. Il considère ces organisations comme des conseillers du prince, acquis à l'Etat et comme des représentants illégitimes (étant urbains, non élus, et proches du pouvoir) d'une population privée de tout moyen direct d'expression politique. Selon lui, tenter d'orienter les réformes en conseillant le pouvoir

équivaut à reconnaître sa légitimité et celle de l'ensemble du système. Cette organisation s'emploie essentiellement à transmettre des informations aux ouvriers sur leurs droits et la sécurité au travail, et offre assistance à ceux qui veulent porter plainte ou poursuivre leur employeur. Mais son objectif à terme est d'aider les migrants à progressivement s'unir et s'organiser pour, en dernière instance, changer le système politique par des actions collectives. Cette forme de radicalisme est étroitement liée à la situation particulière de la ville de Shenzhen, éloignée du pouvoir central, et où les travailleurs migrants sont concentrés dans des zones industrielles, n'ayant ainsi que peu de contacts avec la population urbaine. A Shenzhen, les ouvriers rejoignent généralement ce type d'organisation parce qu'ils sont en prise avec des conflits du travail et veulent défendre leurs droits, alors que la plupart des membres des organisations pékinoises mentionnées précédemment sont employés dans le secteur des services et sont aussi à la recherche d'un lieu de sociabilité et d'une occasion d'améliorer leurs connaissances générales. Surtout, les ONG de migrants à Shenzhen entretiennent des relations étroites avec des groupes étrangers de défense des droits des ouvriers, en particulier ceux basés à Hong Kong, qui conseillent et supervisent ces organisations.

31 Cependant, dans la mesure où les ONG gérées par les travailleurs migrants représentent un sujet politiquement sensible et sont encore plus susceptibles que d'autres organisations d'être interdites à tout moment, elles n'ont souvent pas d'autre choix que de consentir à certaines formes de collaboration avec le pouvoir. C'est le cas de la Maison des amis paysans (*Nongyou zhi jia*), une organisation basée à Pékin, plus orientée vers des activités pédagogiques et culturelles, et dont le responsable a reçu la distinction nationale de « jeune travailleur migrant d'exception » en mai 2005, pour avoir fourni à l'Etat des informations sur les travailleurs migrants. C'est un bon exemple de la manière dont l'Etat tente de coopter les activistes susceptibles d'évoluer vers la dissidence, en leur donnant l'impression que leur action sera plus efficace s'ils contribuent à réformer le système de l'intérieur[53]. Une sécurité relative est assurée à ces organisations tant qu'elles acceptent d'être solidaires du gouvernement.

32 Les travailleurs migrants ont une conscience croissante de leurs droits qui peut parfois donner naissance à une conscience politique, mais celle-ci prend rarement la forme d'une autonomisation de la société. Des prétendues ONG, officiellement labellisées « troisième secteur », offrent aux travailleurs migrants des services que l'Etat ne leur fournit pas par manque de moyens ou de volonté. Elles comblent les manques du système sans s'y opposer, contribuant ainsi à perpétuer le statu quo. C'est dans cette mesure que les mouvements sociaux chinois échappent à la définition qu'en donne Charles Tilly. L'étude du troisième secteur révèle une délégation du pouvoir de l'Etat-Parti aux ONG qui ne s'accompagne pas d'un accroissement du pouvoir de la société. Deuxièmement, la mission de conseiller le pouvoir que se sont données les ONG montre les limites de leur demande politique ; elles n'ont pas de stratégie pour dépasser ce schéma de collaboration et faire pencher le rapport de force en faveur de la société. L'une des ONG mentionnées précédemment est consciente de ces limites, mais sa capacité à initier une nouvelle dynamique politique apparaît limitée. La dynamique de cette ONG n'est pas endogène et elle admet la difficulté de mobiliser les migrants de manière durable. En outre, étant données les contraintes politiques, elle adhère également à l'idée qu'il faut réformer le système de l'intérieur. Sa stratégie consiste essentiellement à encourager les migrants à poursuivre leur employeur afin d'améliorer la conscience des droits et augmenter la pression sur les autorités. Enfin, elle se montre très réticente à l'idée d'établir des liens

avec d'autres organisations. Il existerait une dizaine d'ONG fondées par les migrants dans le delta de la Rivière des Perles ; elles se connaissent dans la mesure où elles sont financées par les mêmes fondations étrangères, mais elles hésitent à s'unir, sachant que ce serait le plus sûr moyen d'être réprimées.

33 Les mouvements sociaux sont apparus chez les travailleurs migrants chinois à la faveur des contradictions de la politique de l'Etat qui a voulu préserver l'ordre social sans consentir à des réformes politiques de fond. La prise de conscience de leurs droits par les migrants a d'abord été encouragée par le gouvernement central, qui a appelé les organisations d'Etat à protéger les droits de cette population et à lui donner une formation juridique. Le recours à des procédures judiciaires promeut l'individualisation, mais maintient les conflits dans la sphère privée : c'est pourquoi il est permis par le régime. Ce faisant, les migrants font cependant l'expérience de leur impuissance et de la faillite du système. C'est en se confrontant à ces failles que les migrants ont pris conscience de la nécessité des réformes et de trouver des soutiens alternatifs à l'extérieur du cadre de l'Etat-Parti. C'est ainsi que sont apparues de nouvelles formes de médiation et de représentation, telles que les ONG mentionnées. Ces organisations jouent déjà le rôle d'organes d'Etat, tels que les syndicats, et font pression sur les autorités au nom des migrants pour promouvoir la garantie de leurs droits. Mais ces organisations, dont l'autonomie n'est pas institutionnalisée, peinent à promouvoir des valeurs alternatives et préviennent dans une certaine mesure l'émergence des migrants comme un acteur autonome capable de contribuer à la vie politique. Les ONG œuvrent donc également au bénéfice de l'Etat-Parti, réduisant les conflits sociaux et orientant les réformes dans une direction pouvant aider le Parti à maintenir son pouvoir. Tout en prenant pleinement part au mouvement social des migrants, ces organisations le limitent également. C'est la raison pour laquelle certains migrants remettent en cause la légitimité de ces ONG à les représenter ; ce peut être le premier pas vers leur autonomisation.

NOTES

1. Dorothy J. Solinger, « The New Crowed of the Dispossessed. The Shift of the Urban Proletariat from Master to Mendicant », in Peter Hays Gries and Stanley Rosen (dir.), *State and Society in 21st Century China, Crisis, Contention, and Legitimation*, New York, Routledge Curzon, 2004, p. 61.

2. Charles Tilly, « Social Movements as Historically Specific Clusters of Political Performances », *Berkeley Journal of Sociology*, 1993-1994, vol. 38, p. 1.

3. *Ibidem,* p. 5.

4. *Ibid*, p. 6.

5. « Guanzhu chengwei chanye gongren zhongyao zucheng bufen de nongmingong » (Prendre en considération les travailleurs migrants qui représentent une part importante des ouvriers), *Zhongguo danggai ganbu luntan* (Forum des cadres pour la réforme du PCC), n ° 4, 2004, p. 16. Selon Liu Kaiming, un chercheur indépendant et directeur de l'Institut de l'observation contemporaine, une ONG de Shenzhen, en 2003 les migrants représentaient

57 % des emplois dans le secteur artisanal, plus de 80 % dans le secteur de la construction et 50 % dans le secteur des services ; *Mingong yu gaige jincheng* (*Migrant Labor: The Internal Power of China's Reform*), communication à la conférence organisée par Beijing Facilitator, *Nongmingong gonggong zhengce gaige yu fuwu chuangxin* (*Public Policy Reform and Service Innovation for Migrant Workers*), Pékin, novembre 2004.

6. Guowuyuan bangongting tongzhi, *Zuohao nongmin jincheng wugongjiuye guanli he fuwu gongzuo*, 16 janvier 2003, et Guowuyuan bangongting, *Yihao wenjian*, 1er janvier 2004.

7. Il y avait eu précédemment des tentatives locales d'enrôler les migrants dans les syndicats, mais c'est la première fois que la FNSC en a fait une priorité nationale ; voir les rapports du Quatorzième Congrès national des syndicats chinois http://14da.acftu.org.

8. « Sichuan jianli mingong susong tongdao» (Le Sichuan met en place un système permettant aux migrants d'engager des poursuites), Zhongguo laodong wang http://www.labournet.com.cn.

9. « Sichuan chutai zhidu gei nongmingong gongzi jiashang shuang baoxian » (Le Sichuan met en place un système de double garantie des salaires des travailleurs migrants), Zhongguo laodong wang http://www.labournet.com.cn.

10. « Daode yu fa » (*La morale et la loi*), programme diffusé sur la chaîne de télévision du Sichuan (*Sichuan dianshitai*) le 17 novembre 2003.

11. *Ibidem.*

12. Ces organisations, particulières à la Chine, sont fondées par des organes d'Etat qui les supervisent.

13. Entretien de l'auteur avec M. Ma, responsable du Centre de secours sichuanais de la Chine de l'Ouest pour les travailleurs migrants (*Sichuan Huaxi nongmingong qiuzhu zhongxin*), mai 2004.

14. L'actuel gouverneur du Sichuan, Zhang Zhongwei, s'est engagé à plusieurs reprises à protéger les intérêts et les droits des travailleurs migrants tout en encourageant la main-d'œuvre agricole surnuméraire à migrer pour trouver un emploi. Voir par exemple http://china.org.cn/english/2004/Mar/89626.htm.

15. « Chengdu shiwei shuji Li Chuncheng: rang chengxiang jumin tong fazhan gong fanrong » (Li Chuncheng, premier secrétaire du Parti de Chengdu : faire en sorte que les résidents ruraux et urbains bénéficient du développement sur un pied d'égalité), http://www.sina.com.cn.

16. L'organe officiel du ministère du Travail et de la Sécurité sociale a consacré un dossier au rôle-clé joué par les ONG auprès des travailleurs migrants dans la prise de conscience de leurs droits, citant en exemple le cas d'une femme qui a poursuivi son employeur parce que celui-ci ne lui avait pas accordé de congés payés. Voir « Daixin xiujia guansi tuxian falü kongbai » (Un procès concernant les congés payés expose un vide légal), *Zhongguo laodong baozhang baogao (China Labour and Social Security News*), 26 août 2004.

17. Ceux gérés par la Fédération des femmes du Sichuan, par le Centre de secours sichuanais de la Chine de l'Ouest pour les travailleurs migrants (*Sichuan Huaxi nongmingong qiuzhu zhongxin*) et par les ONG pékinoises Migrant Women's Club (*Dagongmei zhi jia*) et Beijing Facilitator (*Beijing xiezuozhi*).

18. Enquêtes réalisées par L. dans vingt usines de Shenzhen (village de Longgang, quartier de Longdong) du printemps 2003 au printemps 2004, L. *Sunzhao zizhu huzhu kongjian* (*A la recherche d'un espace d'autonomie et d'entre-aide*), papier non-publié présenté à la conférence de Beijing Facilitator précédemment citée. Voir aussi Liu Kaiming, *op. cit.*

19. Entretien de l'auteur avec Wu Xiangyu, responsable de la Direction pour le développement de la force de travail de la province du Sichuan, 25 novembre 2003 et H.,

Nongmingong zizhu kongjian (L'espace d'autonomie des travailleurs migrants), communication non publiée présentée à la conférence de Beijing Facilitator en novembre 2004.

20. « Nanjing 20 taoxin bei da » (A Nankin, 20 migrants réclamant leurs salaires ont été frappés), *Mingpao*, 21 novembre 2004, p. A16

21. Voir par exemple l'affaire Hu Weiguo, assassiné après avoir poursuivi l'entreprise Hubei Xiaogang Construction qui devait 120 000 yuan d'arriérés de salaire à son équipe de 70 ouvriers. L'affaire n'a jamais été élucidée. Josephine Ma, « Wife battles for pay her husband never saw », *South China Morning Post*, 20 janvier 2004, p.A4 ; « Mingong taoqian cusi gongdi » (Un migrant réclamant son salaire meurt soudainement sur son chantier) *Xin jing bao (The Beijing News)*, 3 janvier 2004, http://www.thebeijingnews.com/2004-1-3/20041363141.htm ; « Cu si mingong fayi jianding jieguo weichu » (Les résultats de l'autopsie du corps du migrant mort soudainement n'ont pas encore été publiés), *The Beijing News*, 4 janvier 2004, http://www.thebeijingnews.com/2004-1-4/200414674751.htm ; « Tao xin mingong cusi gongdi zhuizong tiben paichu bei shahou gaozhui keneng » (Les suites de l'enquête sur le migrant mort soudainement sur un chantier écartent la possibilité qu'il soit tombé après avoir été tué), *The Beijing News*,10 janvier 2004, http://www.thebeijingnews.com/2004-1-10/200411091205.htm.

22. Fu Jing, « Zeng : Pay all owed wages to migrants », *China Daily*, 26 août 2004, p. 1.

23. « 40 mingong jiao mantou tao gongzi » (40 migrants réclament leurs salaires en mâchant des petits pains), *The Beijing News*, 12 février 2004, http://www.thebeijingnews.com/2004-1-12/200421243545.htm ; « Mingong shang tadiao taoxin » (Un migrant se suspend à une grue pour revendiquer son salaire), *The Beijing News*, 17 janvier 2004, http://www.thebeijingnews.com/2004-1-17/200411742804.htm; « Mingong taoqian shangle tadiao jizhe bu lai ta jiu tiao » (Un migrant réclamant son salaire saute de la grue où il attendait que les journalistes arrivent), Sichuan xinwen wang, http://www.newssc.org, 24 mars 2004.

24. « Ling yi ge jiaodu kan guoji weiquan » (Un autre regard sur le recours à des actions radicales pour protéger ses droits), *Zhongguo funü bao (China Women's News*), 19 octobre 2004.

25. « Mingong taoxin zifen » (Un migrant réclamant son salaire s'immole), *Mingpao*, 10 janvier 2004, p. A22 ; Josephine Ma, « Workers face a long wait for justice », *South China Morning Post*, 21 janvier 2004.

26. « 500 mingong gongzi renwei nadao shou » (500 migrants n'ont toujours pas reçu leur salaire), *The Beijing News*, 30 décembre 2003,www.thebeijingnews.com; « 500 mingong qianxin an zaoyu zhixin nan » (Le verdict sur l'affaire des arriérés de salaire de 500 migrants rencontre des difficultés dans son application), *The Beijing News*, 10 janvier 2004, http://www.thebeijingnews.com/2004-1-10/200411085710.htm.

27. CCTV 1, 4 décembre 2003.

28. Le gouvernement central continue de publier des directives pour protéger les droits des migrants, ce qui prouve la relative inefficacité des campagnes qui ont précédé. Voir « Guowuyuan liu cuoshi baozhang min gong », *Wenweipo*, 11 novembre 2004 ; Josephine Ma, « Make sure migrant workers get paid », *South China Morning Post*, 8 janvier 2005, p. A6.

29. *L'espace d'autonomie des travailleurs migrants, op. cit.*

30. Zhang Zhiqiang, « Jiannan de weiquan zhi lu » (Le difficile chemin vers la protection des droits), *Dagongmei zhi jia tongxun* (*Journal du Migrant Women's Club*), n° 3, mai 2004, p.6.

31. Neil J. Smelser, *Theory of Collective Behavior*, New York, Free Press of Glencoe, 1963, cité par Charles Tilly, *op. cit.*, p. 4.
32. James Scott, *Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance*, New Heaven, Yale University Press, 1985, p. 336.
33. *Ibidem*, p. 338.
34. Voir par exemple Hector Mandarès, Gracchus Wang, Ed. Redon, Katia Nguyen, Xi Xuanwu, *Révo. Cul. dans la Chine pop., Anthologie de la Presse des gardes rouges*, Paris, UGE, 1974, pp. 25 et 54.
35. Vivienne Shue, « Legitimacy Crisis in China? », in Peter Hays Gries and Stanley Rosen (dir.), *op. cit.*, pp. 24-49.
36. *Shenzhen wanbao* (*Shenzhen Evening*), 8 octobre 2004.
37. « Tamen weihe yao dulu tao shuofa? » (Pourquoi sont-ils obligés de bloquer la rue pour obtenir gain de cause ?), *Nanfang dushibao* (*Southern Metropolitan*), 8 octobre 2004.
38. Voir les études de cas 1, 2, 3 et 16 faites par Anita Chan in *China's Workers Under Assault, The Exploitation of Labor in a Globalizing Economy*, Armonk, New York, M.E. Sharpe, 2001.
39. Voir par exemple « San qian yuangong feifa shouduan weiquan biaoming le shenme ? » (Que révèle le fait que trois mille ouvriers et employés aient recours à des moyens illégaux pour défendre leurs droits?), http://www.rednet.com.cn ; « yue gongzi jin you 230 yuan, weihe yizhi wuren guan » (Pourquoi personne ne s'est jamais préoccupé d'un salaire minimum à 230 yuan ?), http://www.help-poverty.org.cn/helpweb2/zhuyeneirong/e76.htm ; « Cong zuoxiu dao zaofan, shei zai jinbu ? » (De la manifestation à la rébellion, qui fait des progrès ?), http://comments.szonline.net.
40. Entretien de l'auteur avec Jane Liu, vice-directrice exécutive de l'Institut d'observation contemporaine de Shenzhen, 4 novembre 2004.
41. Chen Hong, « Shenzhen firm fined for low salaries », *China Daily*, 10 décembre 2004 ; Chow Chung-Yan, « Electronics firm fined 1.96m yuan over low wages », *South China Morning Post*, 9 décembre 2004.
42. Entretien de l'auteur avec L., migrante travaillant à Shenzhen, 4 décembre 2004 ; voir aussi Anita Chan, « Condition ouvrière : les signes d'une évolution », *Perspectives chinoises* n° 86, novembre-décembre 2004, pp. 25-34.
43. *Nanfang Daily*, 12 octobre 2004, www.nanfangdaily.com.cn.
44. Charles Tilly, *op. cit.*, p. 10.
45. Entretien de l'auteur avec M. Ao et M. Ma, responsables de l'Association syndicale pour les travailleurs migrants du bourg de Danjing Shan, municipalité de Pengzhou, 1er novembre 2004.
46. Exposé de Pei Qinkun à une réunion organisée par le Réseau de soutien aux travailleurs migrants de Chengdu, Chengdu 26 octobre 2004.
47. Le degré d'invalidité est classé du niveau 1 au niveau 10, le niveau 1 représentant le degré le plus grave.
48. *Gongshang baoxian tiaoli* (*Règlements sur l'assurance contre les accidents du travail*) publiés par le Conseil des affaires de l'Etat en 2003, appliqués par la municipalité de Chengdu le 1er janvier 2004.
49. Enquête sur le marché du travail de Guojiaqiao, Chengdu, 2 novembre 2004.
50. *Minban feiqiye danwei dengji guanli zanxing tiaoli* (Règlements provisoires pour l'enregistrement et la gestion des organisations sociales à but non lucratif), publiés par le Conseil des affaires de l'Etat en 1998. Une traduction en anglais de ces règlements peut être trouvée sur le site : http://www.chinadevelopmentbrief.com.

51. Voir Chloé Froissart, *Quelles possibilités pour négocier un nouveau contrat social en Chine ? L'exemple des ONG au service des travailleurs migrants*, papier présenté au Réseau Asie, Paris, 29 septembre 2005, http://www.reseau-asie.com/cgi-bin/prog/pform.cgi?langue=fr&Mcenter=colloque&TypeListe=showdoc&email=&password=&ID_document=260.
52. Entretien de l'auteur avec le responsable et d'autres migrants volontaires de cette ONG, Shenzhen, 4 décembre 2004.
53. Jean-Philippe Béja, « The Evolving Concept of 'Civil Society' in China », papier non publié présenté à l'AAS. Chicago, 1er avril 2005, p. 17.

RÉSUMÉS

Ces dernières années, la multiplication des conflits impliquant les travailleurs migrants a incité l'Etat chinois à appeler à la protection leurs droits, donnant ainsi prise à l'émergence de mouvements sociaux. Les migrants trouvent dans le nouveau discours du pouvoir une légitimation à leurs revendications. Davantage conscients de leurs droits, ils en viennent progressivement à appréhender le système politique sous un jour nouveau. Alors que l'Etat facilite désormais leur accès aux institutions publiques et aux organisations du Parti, les migrants les jugent inefficaces. C'est pourquoi ils organisent des manifestations ou se tournent vers de nouvelles formes de médiation et de représentation. Ces évolutions n'indiquent cependant pas une reconfiguration significative des rapports entre l'Etat et la société.